## Procès-verbal du Comité Sociale et Économique du 30 mars '20

## Présents:

Sébastien MOURIC Membre titulaire, Nicolas GALTIE Membre titulaire, Ronan LE NAIR Membre titulaire, Richard ESPIOT Membre titulaire, et Cyril DANÉ Direction AIO

Absents excusés : -

Début de la réunion 11h30

## Ordre du jour

Le CSE fait le choix de se réunir exceptionnellement hebdomadairement au regard de la situation très particulière que nous traversons.

• Validation du PV du 23 mars dernier pour diffusion aux collaborateurs

Les membres du CSE valident le dernier procès-verbal et sensibilisent le secrétaire et le Président pour que ces derniers soient accessibles à tous les salariés notamment les salariés distants. Le secrétaire veillera notamment à mettre en ligne sous DISCORD les 3 derniers PV.

Pouvez-vous faire un point sur l'activité/évènement de la semaine dernière ?

Le Premier Ministre a annoncé de nouvelles ordonnances relatives à l'activité partielle mercredi 25 mars. Ces ordonnances légiféraient notamment sur les prises de CP ou de RTT. De notre côté, comme évoqué nous avons demandé une prorogation cette période d'activité partielle à la DIRRECTE, qui l'a acceptée.

Concernant les CP, le CSE réfléchit à une modification de la règle de congés suivant les scenarii de sorties de crise.

Qu'en est-il des consignes sanitaires en interne ?

L'énergie doit être concentrée sur la protection des individus quand nous sommes ensemble dans les bâtiments de l'entreprise. Nous disposons enfin de gel/solution hydro alcoolique depuis vendredi. Nous devons recevoir 38 petits flacons mercredi si tout se passe bien.

Une commande de 5000 masques a été faite via une organisation d'entrepreneurs. Il est important que nous puissions tous, être attentifs au respect des règles de lavage de mains et de distances. Nous allons poursuivre ensemble les tests sur les visières.

L'entreprise est à l'écoute de nouvelles idées.

Quels choix ont été fait concernant la paie du mois de mars ?

Nous avons fait le choix de verser un acompte dès jeudi. L'édition et le calcul des bulletins est dépendant de l'intégration des ordonnances du Premier Ministre faite mercredi dernier – le 26 mars. Nous pensons raisonnablement pouvoir ajuster l'acompte et éditer les bulletins dans le courant de la semaine.

Concernant l'activité partielle, elle va impacter vos rémunérations. N'hésitez pas à revenir vers l'entreprise pour que nous puissions vous aider avec des avances sur salaire.

• L'État a fait appel au volontariat notamment pour les hôpitaux, nous sommes en face de Haut Levêque, que comptez-vous faire ?

Nous sommes favorables à accompagner financièrement tous les volontaires qui souhaitent participer à l'effort national, notamment comme brancardier ou réceptionniste. Rapprochez-vous de nous si vous avez ce souhait.

La réunion prend fin à 12h10.

Sébastien MOURIC Secrétaire du CSE « Bon pour accord » Cyril DANE
Président du CSE
« Bon pour accord »